



ÉCOLE CITOYENNE

## AUTORISATION DE SORTIE

Chers parents,

Chers responsables,

Les enfants de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire peuvent quitter l'école, seuls, s'ils présentent ce document complété et signé par l'autorité parentale.

Ils peuvent ramener leur(s) frère(s) ou/et sœur(s) si vous en donnez l'autorisation sur ce même document.

Celui-ci sera collé au dos du journal de classe et devra être présenté à chaque sortie à l'adulte responsable de la grille.

Cordialement,

Magali de France

Directrice

Je soussigné .....

parent de ..... dans la classe de .....

autorise mon enfant :

- à sortir seul toute l'année à la fin des cours (Lun-Ma-Jeu à 15h20, Mer à 12h10 et Ven à 13h50)
- à sortir seul le lundi – le mardi – le mercredi – le jeudi – le vendredi - entourez le ou les jours autorisé (s)
- à sortir seul après l'étude

Mon enfant a l'autorisation de rentrer à la maison avec son frère ou/et sa sœur qui serai(ent) en 1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> primaires :

Nom , prénom et classe : .....

Nom , prénom et classe : .....

Nom , prénom et classe : .....

Signature des parents :